

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES COLONIES



Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGÈNE
au
CONGO BELGE

Communications présentées par la Délégation belge
à la Conférence africaine de l'Economie rurale indigène
(Jos, Nigérie. - 17-24 novembre 1949)

Numéro spécial
du
Bulletin Agricole du Congo Belge
Vol. XLIII - 1952

PUBLICATION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE
DU MINISTÈRE DES COLONIES ET DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DU CONGO BELGE

1952

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES COLONIES

Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGENE

au

CONGO BELGE

Communications présentées par la Délégation belge
à la Conférence africaine de l'Economie rurale indigène
(Jos, Nigérie. - 17-24 novembre 1949)

Numéro spécial
du
Bulletin Agricole du Congo Belge
Vol. XLIII - 1952

PUBLICATION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE
DU MINISTÈRE DES COLONIES ET DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DU CONGO BELGE

1952

Contribution à l'étude du problème de l'
ECONOMIE RURALE INDIGENE
au
CONGO BELGE

Avant-Propos

En vue d'examiner les possibilités et les moyens de développement économique au sein du village africain, une Conférence Internationale Africaine sur l'Economie Rurale Indigène a été organisée et s'est tenue à Jos (Nigérie) du 17 au 24 novembre 1949.

Cette conférence, présidée par Mr. M.W.B.L. MONSON, Chief Secretary, West African Council, réunissait des délégués des pays, colonies et territoires de l'Afrique Occidentale Centrale et Méridionale, auxquels s'étaient joints deux observateurs, respectivement pour les Etats-Unis d'Amérique et pour l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture (F. A.O.). Le Congo belge y était représenté par:

Mr. M. G. L. D. G. DUBOIS, Directeur de l'Agriculture à Léopoldville.

Mr. M. M. WILLAERT, Commissaire de District Assistant à Léopoldville.

Mr. J. HENRY, Chef de la Section Agronomique du Centre de l'Institut Agronomique du Congo belge (INEAC).

Les problèmes et les réalisations exposés au cours de cette

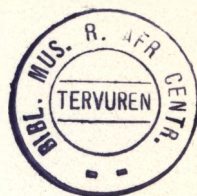
conférence soulèvent un intérêt croissant dans les milieux coloniaux les plus divers. Les perspectives encourageantes qu'ils ouvrent pour l'avenir, nous ont engagés à réunir dans un fascicule spécial du Bulletin Agricole du Congo belge les treize notes présentées par la délégation belge.

Nous avons estimé opportun d'y joindre l'étude de Mr. THIRY, intitulée: «Note sur la Conduite d'un Paysannat», son contenu se rattachant directement aux sujets traités.

La dernière partie du présent fascicule est consacrée à des commentaires sur les différents travaux y réunis et sur l'état actuel de l'Economie Rurale Indigène au Congo belge en général; ils sont dus à la plume autorisée de Monsieur A. GILLE et intitulés: « Du Technique à l'Humain ».

Les notes et études présentées s'efforcent de développer et d'analyser les idées nées et les connaissances acquises dans le domaine de l'économie rurale en Territoire Belge, depuis les dix à quinze dernières années.

Le nombre de ces études, dont le sommaire suit, ainsi que leur fouillé, mettent en évidence l'attention soutenue que nos compatriotes travaillant à la Colonie consacrent aux problèmes de l'économie rurale en général, et plus particulièrement à ce qui se rapporte aux questions de « paysannat » et de coopératives indigènes.



Sommaire

	<i>Pages</i>
Evolution possible du paysannat indigène au Congo belge	par G. E. SLADDEN 7
Politique agricole en milieux ruraux au Congo belge	par G. DUBOIS 29
Transformation des produits bruts du sol pour la vente et les besoins locaux	par E. COLLART 39
L'action scolaire en milieu rural	par J.-J. DEHEYN 45
Le crédit agricole indigène au Congo belge	par P. CORBION 53
Le gibier dans l'économie rurale de la colonie	par le Lt. Col. P. OFFERMAN 57
Méthodes de commercialisation du café Arabica produit par les indigènes du Ruanda-Urundi	par G. E. SLADDEN et L. MICHEL 63
Les coopératives indigènes au Congo belge	par M. WILLAERT 85
Le Fonds du Bien-Etre Indigène	par A. LEMBORELLE 125
Etude relative au paysannat indigène	par J. CLEMENT 135
Les bases théoriques des essais de paysannat indigène au Congo belge	par J. HENRY 159
Les lotissements agricoles au Congo belge	par G. MALENGREAU 193
Une expérience d'économie rurale coopérative au Congo belge	par G. TONDEUR 219
Note sur la conduite d'un paysannat	par N. THIRY 243
Du technique à l'humain	par A. GILLE 263

Une expérience d'économie rurale coopérative au Congo belge

(Luberizi - Territoire d'Uvira - District du Kivu)

par

G. TONDEUR,

Ingénieur Agronome, Directeur de la Mission Anti-Erosive.

CHAPITRE I.

Principes généraux et justification de l'Organisation Rurale Coopérative

La formule officielle pour l'organisation de l'économie agricole au Congo belge est communément désignée sous le terme de paysannat (native agricultural settlement); elle est basée sur le lotissement individuel (individual small holding). Un correctif y est apporté en ce sens qu'il est précisé que les lotissements se font sur terre collective, c'est-à-dire qu'il n'y a pas appropriation définitive de la terre au bénéfice de l'occupant. Seul un usufruit, indéfini dans le temps mais défini dans l'espace par des limites étroites et pérennes, est conféré à l'occupant et à sa postérité. Pratiquement, pour l'indigène, le résultat est le même; mais le principe coutumier de l'indivision de la terre est respecté. Cette formule est très simple: elle consiste essentiellement à ouvrir, de part et d'autre d'un axe, des parcelles rectangulaires d'égale superficie et à installer un indigène sur chaque parcelle. Par sa simplicité elle a permis des réalisations de grande envergure au Congo belge.

Cependant ses inconvénients ont été reconnus et il est opportun de rechercher d'autres formules d'économie rurale dont les modalités sont à déterminer.

L'objectif de toute formule d'économie rurale doit être le progrès permanent, économique, social et culturel des masses rurales indigènes. L'idéal de ce progrès doit être de combler

le fossé qui sépare aujourd'hui les conditions de vie moyennes des classes rurales du peuple colonisateur de celles du peuple colonisé.

La valeur d'une formule d'économie rurale se jugera à la manière dont elle réalisera l'objectif défini ci-dessus et non pas à sa conformité avec quelque idéologie politique. La meilleure sera celle qui réalisera le progrès souhaité 1°) de façon durable, 2°) dans le moindre laps de temps, 3°) avec le maximum de garanties politiques et 4°) aux meilleures conditions financières pour le peuple colonisateur :

1°) *de façon durable*, parce qu'un mieux-être temporaire résultant de mesures artificielles serait de mauvaise politique. Les résultats doivent être analysés sévèrement pour permettre de déterminer s'ils reposent sur une base économique saine et si les « acquis » sont susceptibles de se maintenir et de se développer à mesure que l'indigène s'affranchira de la tutelle européenne ;

2°) *dans le moindre laps de temps*, parce que les peuples africains, ou ceux qui se font leurs porte-parole, mesurent l'écart énorme qui sépare leurs conditions des nôtres. Ils revendiquent avec une énergie naissante, et bientôt croissante, le progrès matériel tant individuel que social ;

3°) *avec le maximum de garanties politiques*, parce que certaines formules d'organisation rurale sont susceptibles d'entraîner la désintégration sociale et d'engendrer des troubles. Ceux-ci compromettraient la réalisation de l'objectif poursuivi ;

4°) *dans les meilleures conditions financières*, (et non pas aux moindres frais) pour le peuple colonisateur, parce que la colonisation n'est pas une œuvre de pur altruisme et que le contribuable européen concevrait mal que ses efforts et ses privations servent à assurer gratuitement au noir africain un bien-être non mérité.

Lorsque les peuples africains, ou leurs porte-parole, revendiquent des conditions matérielles et des avantages sociaux analogues à ceux des classes correspondantes de la vieille Europe, ils omettent de considérer que l'accession à ce progrès ne peut être un don gratuit.

C'est en peinant de l'aube au crépuscule sur les mancherons de la charrue ou l'enclume de la forge que nos paysans ont bâti et conservé la richesse de leurs terres et la prospérité de nos campagnes. Tout leur bien-être matériel : habitation,

vêtement, nourriture, loisirs..., dont ils bénéficient, toutes les richesses sociales auxquelles ils participent: écoles, hôpitaux, églises, routes, canaux, industries tant de fois détruites et toujours rebâties, toute notre complexe organisation sociale... sont le fruit des efforts séculaires de la nation entière.

Aussi devrait-on inscrire en tête de tout programme de réorganisation agricole en vue du relèvement du paysan africain, le slogan que le noir doit bâtir son propre progrès. Le cultivateur noir devra donc, comme le paysan d'Europe, se plier à la dure loi (si dure pour le noir) du travail tenace et journalier. C'est de ce travail seul que peut naître son progrès économique, et de celui-ci seulement le progrès social et culturel.



Photo : G. TONDEUR.

Mission Anti-Erosive - Coopérative Agricole des Barundi.
*Bœufs de trait de la coopérative, en pâturage sur les jachères-pâtures du
 groupe agricole collectif de Tihangira.*

Le paysan noir part vraiment de zéro. Tout doit encore naître de son effort: sa maison, son mobilier, ses outils domestiques; l'étable et la basse-cour, le verger, la fontaine du village, l'école, la chapelle, l'hôpital, les loisirs, les pistes et les routes, l'échoppe de l'artisan, la boutique du commerçant. . et, en tout premier lieu, les terres fertiles et stabilisées,

les pâturages aménagés et clôturés, les marais drainés, les cultures irriguées... Tout cela ne peut provenir que des richesses que fera sortir de la terre le travail du paysan noir.

A voir celui-ci, avec ses bras débiles (ou ceux de sa femme) et ses outils préhistoriques, défricher un sol ingrat trop vite dégradé, on mesure le chemin qu'il a à parcourir. On conçoit alors que, découragé, désespérément pauvre et fataliste, il préfère son apathique misère à l'effort démesuré exigé par le progrès.

Illettrées, sans argent, sans outils, sans formation, sans connaissances, sans énergie, sans conscience professionnelle, et surtout sans le désir de s'élever, comment les masses rurales africaines pourraient-elles accéder au progrès? Telle est pourtant la matière première humaine avec laquelle il nous est demandé de bâtir une économie rurale moderne, seule garante du progrès économique, social et culturel.

Ce serait faire fausse route que de vouloir donner anticipativement, et de façon nécessairement artificielle et temporaire, à ces masses rurales les signes extérieurs du progrès matériel et social. Nous devons chercher, au contraire, en suppléant à leurs terribles carences, à leur permettre d'accéder d'elles-mêmes, sous notre impulsion, aux paliers successifs de ce progrès.

S'adressant à des masses illettrées, tout programme de réforme agricole doit être en premier lieu une œuvre d'éducation: diffuser l'enseignement, propager les idées, rendre les masses réceptrices à la compréhension des principes du programme et des buts poursuivis.

Pour parer ensuite à la carence d'argent et d'outils il devra faire l'apport initial du capital et des moyens techniques modernes nécessaires à féconder le labeur de l'homme.

Le manque de formation, de connaissance, d'énergie et de conscience professionnelle trouvera un correctif à échéance lointaine dans l'œuvre d'enseignement. Il ne peut y être suppléé, pour l'action immédiate désirée, que par la direction technique européenne.

Enfin un certain degré d'autorité sera inévitable pour briser l'opposition de ceux qui trouvent leur intérêt dans le statu quo et pour stimuler les apathies.

Le point crucial d'un tel programme est la forme d'organisation qui permettra au paysan noir d'accéder d'emblée, malgré son dénuement et ses autres carences, au capital et à l'outil nécessaires au progrès technique et partant économique, base de tout l'édifice.

Les autres points du programme, quoique susceptibles de bénéficier largement d'une organisation appropriée des masses rurales, pourraient se développer en dehors d'une telle organisation.

La seule formule qui permette au paysan noir de disposer immédiatement du capital et de l'outil nécessaires à l'agriculture moderne et de s'en servir rationnellement est la mise en commun de ces deux moyens de production. Cette conclusion oriente nécessairement notre recherche d'une organisation nouvelle de l'économie rurale indigène vers l'exploitation coopérative ou collective de la terre. Au début, celle-ci devra se faire en étroite collaboration avec une direction technique et économique européenne.

CHAPITRE II.

Application expérimentale de l'Organisation Rurale Coopérative à Luberizi

La Mission Anti-Erosive du Gouvernement Général du Congo belge a été chargée d'expérimenter une formule de paysannat indigène basée sur les principes généraux exposés ci-avant.

Voici succinctement le programme de cette expérience.

Dans un secteur géographique déterminé, étudié dès à présent en vue de l'extension ultérieure éventuelle des méthodes expérimentées, une zone d'essai a été choisie de façon telle que l'extrapolation des résultats soit possible.

Ce secteur géographique est constitué par le bassin hydrographique de la Ruzizi et du lac Tanganika, en dessous de la cote altitudinale de 1.000 à 1.200 m.

Il fait partie d'une plus vaste région physique désignée sous le nom de « Plaines côtières et basses vallées du Graben des Grands Lacs » à laquelle une extension, en second degré, pourra être envisagée.

La zone d'essai, autrement dit « le laboratoire », est située dans la grande vallée de la Ruzizi, au lieu dit Luberizi qui en occupe assez exactement le centre géographique.

Dans le secteur géographique décrit ci-dessus sont poursuivies dès à présent toutes les études préliminaires qu'exige une réforme agricole de grande envergure. Il serait superflu de les détailler ici. (Voir carte n° I)

La vallée de la Ruzizi représente la plus grande partie

de ce secteur. Elle couvre (limitée à la cote 1000 qui représente ici le pied de l'escarpement) 171.600 ha. Elle est occupée par environ 30.000 familles paysannes (sensu stricto) possédant environ 20.000 têtes de gros bétail et 30.000 têtes de petit bétail. La population s'adonne principalement à la culture cotonnière.



Photo : G. TONDEUR.

Mission Anti-Erosive: Coopérative agricole des Barundi à Luberizi.

Essais de semis mécanique du coton sur défrichement de l'année (champ coopératif des villages Ruenena et Matiasso) :

L'incorporation du mulch épais et résistant des hautes herbes (Hyparrhenia sp. et Soudetia sp.) nécessite des hersages répétés. Il permet la préparation du terrain sans incinération et l'amélioration de la teneur en matières organiques du sol.

La prospection pédologique, terminée actuellement sur environ 97.000 ha, permet, par extrapolation, de conclure à l'existence de 50% de terres incultivables (tufs siliceux imperméables, sols salins, sols squelettiques, ravinements d'érosion). Les terres restantes sont déjà en voie de dégradation marquée par érosion, incendie, surpécoration et surpopulation.

Le climat est caractérisé par une saison sèche très prolongée (6 à 7 mois), extrêmement aride, et par des pluies erratiques, mal réparties et parfois très intenses totalisant 800 à 1200 mm. pendant les 5 à 6 autres mois. L'indice de de Mar-

tonne est en-dessous de 6 pour les mois de juillet et août, en dessous de 15 pour la période de juin à septembre.

La trypanosomiase humaine et animale règne dans toute la partie basse de la vallée et a motivé le refoulement des villages (mais non des cultures) vers les premiers contreforts montagneux. La plupart des petits cours d'eau sont saisonniers. Les points d'eau permanents sont rares. Il n'y a pas de sources sauf dans la région des contreforts et encore sont-elles souvent chaudes et salines.

La région est bien située pour un développement économique important basé sur l'agriculture, grâce à ses voies de communication, au voisinage de grands centres de consommation, à ses possibilités d'exportation, à ses ressources hydroélectriques, à ses possibilités d'irrigation et à la haute qualité de son coton. Cependant, dans les conditions actuelles, et avec ses méthodes agricoles coutumières, la population a pratiquement atteint son plafond économique. Celui-ci est représenté par le revenu moyen de quelque 50 ares de coton (300 kg de coton graine), $\frac{2}{3}$ de vache et 1 chèvre par famille. Les cultures vivrières sont pauvres (manioc principalement), les arachides et le maïs souffrent beaucoup des sécheresses. Le rendement du bétail est faible par suite du manque de pâturage en saison sèche. Le standing économique ainsi limité conditionne le standing social et culturel des cultivateurs. Aucune amélioration appréciable n'est à espérer, sauf par apports artificiels, à moins d'une réorganisation complète du système agricole. Au contraire, la dégradation progressive des terres amenuisera petit à petit les profits de l'agriculture jusqu'à la déchéance complète.

Une première tentative d'organisation rurale avait été faite il y a quelques années, à Luberizi, sur la base de la formule classique du lotissement individuel. Elle a permis de mettre en lumière les bornes étroites auxquelles cette formule aurait limité le progrès économique et social de la région. Sur la base misérable de 4 ha de terre par famille, sous rotation de 10 ans, le demi-secteur rive droite de la vallée eût accusé un déficit de 40.000 ha de terre, compte tenu du cheptel existant. Celui-ci aurait dû être réduit de 7.300 têtes soit de plus

Légende des photos ci-contre —>

Mission Anti-Erosive: Coopérative agricole des Barundi à Luberizi.

Après incorporation du mulch par les hersages, le semis est fait en courbes de niveau parallèlement aux terrasses de diversion. L'inégalité du terrain (premier défrichement) et l'inexpérience des conducteurs provoquent une certaine irrégularité du semis.



Photo : G. TONDEUR.



Photo : G. TONDEUR.

de 50%. Le revenu moyen des cultures serait resté ce qu'il était auparavant, sauf une lente et problématique amélioration de la production par l'effet de l'imposition contrôlée d'une jachère prolongée. En effet, la sole annuelle de coton restait de 40 à 50 ares. Le revenu moyen des élevages au contraire eût été réduit de moitié. En outre, la cellule sociale était brisée par l'éparpillement des familles.

La tentative fut un échec en raison notamment de l'hétérogénéité pédologique et topographique du terrain, incompatible avec un lotissement rectiligne. Quelque 40% des paysans durent abandonner leur lopin pour chercher ailleurs leur subsistance. (Voir carte n° 2 à la fin de cette note.)

Les autres, encadrés dans la discipline agricole imposée par le lotissement, étaient condamnés à une médiocrité sans issue, qui n'était d'ailleurs pas de nature à leur déplaire. Elle ne leur demandait, en effet, aucun effort de volonté, de compréhension ou d'initiative. Tel est, en effet, le noir, ce qui fait le succès immédiat du lotissement individuel.

Le groupement indigène de Luberizi, ébranlé par cette tentative infructueuse, a été choisi néanmoins pour une nouvelle expérience d'économie rurale basée cette fois sur le lotissement collectif. Il compte 797 chefs de famille dont certains, partis à la suite du lotissement précédent, reviendront si la nouvelle formule leur plaît mieux. Il a été observé déjà, lors du premier lotissement collectif réalisé, que trente-trois hommes se sont présentés pour l'occupation de terres attribuées à un village qui n'en comptait plus que 18 dans le paysannat précédent.

La superficie est de 12.703 ha, qui se répartissent comme suit:

sol incultivable	7.625,— ha. (dont 894 de ravinements d'érosion)
» médiocre	682.93 ha.
» moyen	3.186,27 ha.
» bon	1.208.80 ha.
soit cultivables	5.078 ha.

Une partie des terres incultivables fournit un maigre pâturage.

Il y a 3926 têtes de gros bétail et 1110 têtes de petit bétail. La production annuelle de coton-graine était de 140 t., soit 180 kg par cultivateur. Il n'y avait que peu de transactions en produits vivriers mais un commerce de bétail assez actif faisant l'apanage de quelques gros propriétaires. Deux cours

d'eau permanents: la Ruzizi et son affluent, la Luberizi, permettent des irrigations. Les eaux de la Ruzizi ont un $\text{pH} = 9$, ce qui limite leur emploi à des cultures spéciales et demande une certaine circonspection. La Luberizi a un débit d'étiage de 2 à 3 m³ seulement, ce qui ne permet l'irrigation que de 2000 ha environ.



Photo : G. TONDEUR.

Travaux d'irrigation de la Mission Anti-Erosive:
Un bulldozer déblaise la plate-forme d'un canal d'aménée
(Coopérative agricole des Barundi).

Le relief est assez prononcé: pentes moyennes de 5 à 7 % dans les terres cultivables.

L'analphabétisme est général; l'organisation coutumière est confuse (envahisseurs Barundi vivant en symbiose avec les Bafulero envahis, abondance d'éléments étrangers Banyabongo et Bavira); l'organisation sociale est plus politique que clanique.

Telles sont les «matières premières» à mettre en valeur par la réforme agricole. Les grandes lignes de ce programme sont les suivantes:

1. *Tenure du sol*: Le régime coutumier est respecté: indivision de la terre. Le Conseil Foncier de la Chefferie,

écarté lors de l'expérience précédente, est reconstitué et revivifié. Il sera appelé à édicter les règlements relatifs à l'usage du sol et de l'eau et nanti de l'autorité voulue pour les faire respecter. C'est par son truchement que s'exerceront en grande partie les mesures de coercition jugées indispensables.

L'appropriation de la terre (lotissement) ne se fait plus à l'échelon de l'individu comme dans la formule officielle du paysannat, mais à l'échelon de groupe d'individus ou villages. Ces individus doivent être unis par les liens coutumiers étroits, qui, cela a été dit plus haut, sont plus politiques que claniques.

L'affiliation au groupe rural, lequel reçoit une organisation coopérative, n'est pas obligatoire. Seuls y sont admis les membres coutumiers du village. Les réfractaires, parmi ceux-ci, peuvent continuer à cultiver les terres du village, que leur attribuera le Conseil Foncier, sous la réserve que ce dernier pourra imposer des mesures de conservation et que ces terres pourront être occupées ultérieurement par le groupe coopératif, au fur et à mesure de son extension. Ils se trouveront ainsi progressivement liquidés en tant qu'agriculteurs et émigreront sans doute vers la classe ouvrière ou artisanale. Chacun, dans une société évoluée, ne peut être agriculteur. Les réfractaires doivent être aiguillés dans d'autres directions. La formule de lotissement collectif est particulièrement souple sous ce rapport: elle s'accommode, sans difficultés techniques, des variations en plus ou en moins du nombre des membres du groupe, ainsi que de l'extension progressive des emblavures à mesure que se développe l'efficiencé du cultivateur.

2. *Aménagements agricoles et améliorations foncières.*

L'étude pédologique, topographique et hydraulique a permis de classer les terres de chaque village d'après leur vocation: agricole, pastorale ou forestière et d'après les possibilités d'irrigation.

Dans les terres agricoles du village, le groupe rural constitué fait choix des superficies qui lui sont nécessaires. Des réserves sont constituées en vue de permettre son extension ultérieure. Ces étendues sont choisies sous forme de blocs aussi importants que possible afin qu'ils soient accessibles à la culture mécanique. Ils sont aménagés contre l'érosion par la méthode des terrasses de diversion (drainage type ou broad base terraces) ou aménagés

en vue de l'irrigation. Ces aménagements exigent, au même titre que la mécanisation, de grands champs d'un seul tenant. Le dessouchement complet est effectué en vue de permettre l'emploi des machines et de détruire les gîtes à tsé-tsé et les épineux. Seuls, quelques arbres isolés sont réservés pour l'abri du bétail (*Tamarindus indica*). Tous ces travaux d'aménagement et d'améliorations foncières sont collectifs.



Photo : G. TONDEUR.

Mission Anti-Erosive.

Un canal d'amenée (Coopérative agricole des Barundi).

3. *Assolements et rotation.*

Le plan d'assolement est basé sur l'alternance husbandry c'est-à-dire que les cultures sont suivies de jachères-pâtures. Ces pâtures sont irriguées lorsqu'elles succèdent à des cultures irriguées.

La rotation varie avec le type de sol et les possibilités d'irrigation.

Les blocs sont divisés en bandes ; dans les cultures sèches, par les terrasses de diversion et, dans les cultures irriguées, par des terrasses spéciales dont le dispositif est mis au point. Ces bandes servent de base à l'assolement.

Si la rotation est de 4 ans, par ex., les emblavures annuelles seront constituées d'une série de bandes contiguës représentant environ le quart de la superficie. (Voir carte n° 3.)

4. *Travaux collectifs et travaux individuels.*

A moins d'adopter la collectivisation intégrale il faut, à un moment donné, passer du travail collectif à l'activité individuelle des membres du groupe. Ce moment variera d'après diverses circonstances, notamment le degré de mécanisation des diverses opérations culturales et les desiderata des membres du groupe. Dans l'état actuel de l'expérience le semis est la première opération culturale individualisée (sauf le cas de semis à la machine où il est le dernier travail collectif). Le terrain prêt au semis est réparti par les notables du village entre les membres du groupe, au prorata de leurs mérites. Les opérations suivantes, jusques et y compris la récolte, sont individuelles. L'intervention de l'autorité européenne dans la répartition des terres se borne à mettre les notables en garde contre les abus de pouvoir et à inviter les indigènes intéressés à soumettre leurs litiges au Conseil Foncier de la Chefferie, lequel tranchera sous contrôle de l'administration européenne.

Après enlèvement de la récolte, cette terre redevient indivise. La récolte est faite individuellement mais les produits peuvent entrer à nouveau dans une organisation commune pour le traitement et la vente. D'autre part, c'est par travail commun que le terrain reçoit les façons culturales subséquentes en vue, soit de la culture suivante — laquelle impliquera une nouvelle répartition des terres — soit de l'implantation du pâturage. Ce dernier est indivis.

5. *Financement des travaux.*

L'Etat effectue à ses frais les travaux d'aménagement des blocs: construction du système de terrasses, installation des irrigations etc...

Le dessouchement est fait en collaboration: le groupe rural fournissant la main-d'œuvre ordinaire, l'Etat prêtant ses machines et leurs conducteurs.

Le premier labour de défrichement et éventuellement les premiers défoncements sont faits par l'Etat.

Tous ces travaux représentent les investissements

faits par l'Etat dans le développement agricole du pays. Il est envisagé de réduire progressivement l'intervention financière de l'Etat par une participation accrue des coopératives, dès que celles-ci auront un fonctionnement rentable.



Photo : G. TONDEUR.

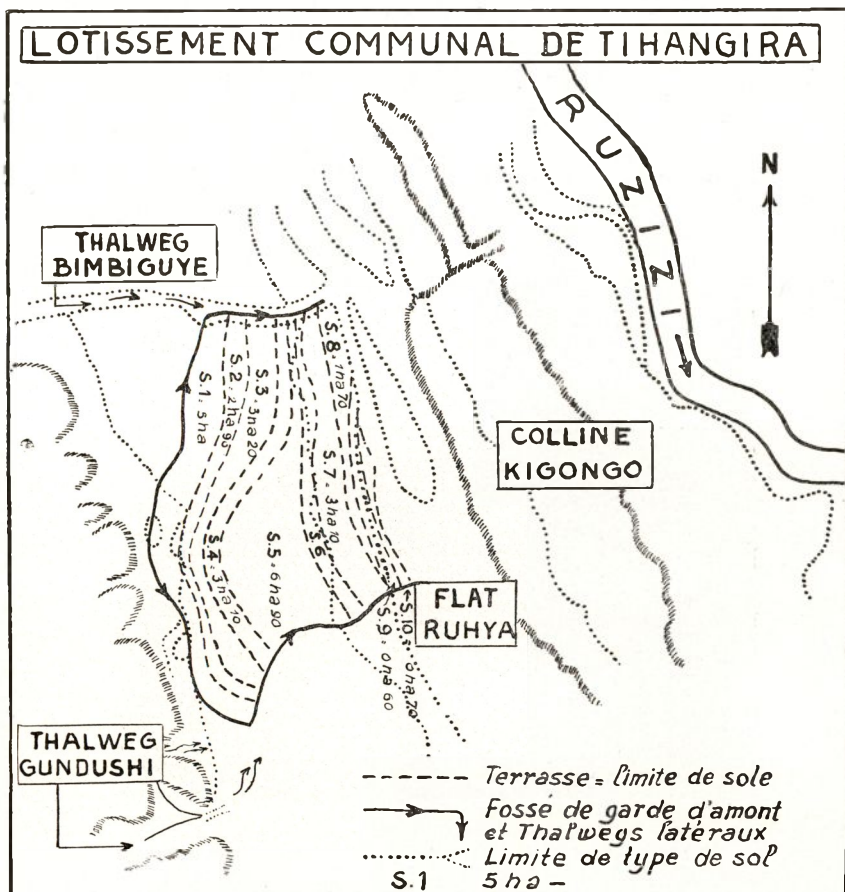
Mission Anti-Erosive - Coopérative Agricole des Barundi.
*Etablissement au bulldozer de la diversion du lit du torrent Tinge-tinge
en vue de l'édification d'un barrage.*

Les autres travaux communs sont faits par la coopérative, à ses frais, soit au moyen du matériel lui appartenant, soit par le truchement d'entrepreneurs.

6. Mécanisation.

Les travaux faits par l'Etat sont mécanisés au maximum et impliquent l'emploi du matériel lourd.

La coopérative indigène opère au moyen de matériel à traction bovine d'abord ; plus tard au moyen de tracteurs agricoles, lorsqu'il lui est possible d'en faire l'acquisition (ce qui peut être facilité par des prêts consentis par l'Etat). Elle pourra aussi recourir aux services d'un centre de mécanisation agricole dont la constitution est envisagée. Ce dernier travaillerait à façon pour les coopératives.



	1949	1950	1951	1952
$S_1 + S_2 = 7$ ha 90	Coton	Arachides	Pâturages	Pâturages
$S_3 + S_4 = 6$ ha 30	Arachides Maïs	Pâturages	Pâturages	Coton
$S_5 = 6$ ha 90	Brousse	Brousse	Coton	Arachides Maïs
$S_6 + 7 + 8 + 9 + 10 = 8$ ha 20	Brousse	Coton	Arachides Maïs	Pâturages

EXEMPLE D'UN LOTISSEMENT COLLECTIF

Lieu dit Tihangira (centre)

Les terres (Sole 1 à Sole 10) ont été attribuées en 1948 au groupe coopératif "Rushura" constitué de 18 hommes — Aménagées en terrasses drainantes et dessouchées elles ont été mises sous assolement régulier (rotation 4 ans) : la sole 1949 coton ($S_1 + S_2$) et la sole 1949 vivres ($S_3 + S_4$) ont été réparties coutumièrement pour la saison en cours, après labour collectif à la charrue à bœufs. 33 indigènes affiliés coutumièrement au groupe "Rushura" ont sollicité l'admission.

La zones au nord et au sud du bloc Tihangira (centre) sont aménagées pour les semis de fin 49 — début 50 et seront attribuées à des groupes totalisant 170 cultivateurs.

Un atelier central assure la réparation et l'entretien du matériel de l'Etat et des coopératives. Le matériel de l'Etat commandé ou en service comprend une sondeuse, un excavateur, trois tracteurs lourds et deux tracteurs moyens avec « angle dozer » et accessoires de défrichage ; 4 tracteurs à roues de 40 C.V. ; plusieurs jeeps agricoles, des terrasseurs, des charrues lourdes, des sous-soleuses et tout un assortiment de matériel divers. De nouvelles commandes sont prévues.

7. *Programme social.*

Subordonné au développement agricole et économique qui doit résulter des dispositions ci-dessus et justifié par lui, se place le programme social. Celui-ci est financé intégralement par des institutions gouvernementales. Les divers points de ce programme sont, outre la réinstallation des villages et l'amélioration de l'habitation dont question au § 8 ci-après, les travaux d'hydraulique destinés à procurer l'eau par gravitation, pompage ou réservoirs aux centres de population ; les travaux d'intérêt zootechnique : dipping-tanks, abreuvoirs et aménagements des pâturages de brousse ; l'action médicale ; l'enseignement ; le développement de l'artisanat et du commerce, etc...

8. *Installation des villages.*

Elle est subordonnée 1°) à un début de réalisation du programme agricole décrit ;

2°) aux études d'hydraulique et d'hydrologie dont dépend la localisation des villages.

Les habitations des cultivateurs, dispersées par la première tentative de paysannat, seront réunies en villages. Ceux-ci grouperont les éléments liés par les affinités coutumières, membres ou non du groupe coopératif. La localisation des villages se fera au mieux d'après les desiderata des intéressés, les possibilités d'amenée d'eau, la situation des blocs de culture coopératifs, les voies d'accès etc. Dans les villages les plus importants seront installés les services sociaux, écoles, chapelles, dispensaires.

Autour des villages seront réservées des terres suffisantes pour permettre aux habitants d'établir leurs cultures individuelles, les blocs coopératifs étant essentiellement réservés aux grandes cultures économiques. Les cul-

tures sur ces terres seront régies par le Conseil Foncier qui, inspiré par l'administration européenne, prendra les mesures propres à en assurer la répartition équitable et l'exploitation conservatrice. Ces cultures seront irriguées, dans toute la mesure du possible.

La construction d'habitations améliorées est envisagée, mais il semble préférable qu'au début les habitations restent primitives et que l'effort maximum des individus, des coopératives et de l'État se porte sur l'aménagement des terres et le perfectionnement des cultures. L'amélioration des conditions matérielles doit, en effet, résulter du progrès économique et ne peut le précéder.

9. *Mise en valeur des terres incultivables.*

Malgré l'amélioration substantielle attendue de la réalisation du programme, le relèvement économique des cultivateurs se heurtera tôt ou tard à la limite constituée par le manque de terre, étant donné la densité de la population.

En effet, l'organisation coopérative et la mécanisation des travaux auront bientôt amené les cultivateurs à mettre en culture toutes les terres qui pourraient avoir été libérées par l'application d'une formule agricole plus intensive (jachère de 1 an pour 1 de culture au lieu de 3,5 pour 1 de culture). C'est là, précisément, le but du programme : augmenter l'efficacité du labeur des cultivateurs et leur permettre de cultiver de plus grandes étendues. Il faut donc, dès à présent, chercher à reculer cette limite en trouvant de nouvelles terres. A cette fin on procède à des essais d'amendement des terres incultivables. D'ores et déjà l'irrigation et le défoncement ont rendu possible la culture de l'arachide sur les sables cimentés imperméables. On essaie d'autres cultures, de même que les amendements calcaires et phosphatés. Les sols salins ont fait l'objet d'essais de dessalement et ont donné des indications favorables pour la culture du riz aquatique. Les fumures minérales sont expérimentées, de même que les traitements fongicides et insecticides.

10. *Programme forestier.*

La région est naturellement pauvre en bois. En outre, des coupes abusives faites pour des besoins industriels ont aggravé la situation ; la culture du coton a agi dans le même sens. Il est nécessaire de replanter. La poursuite mê-

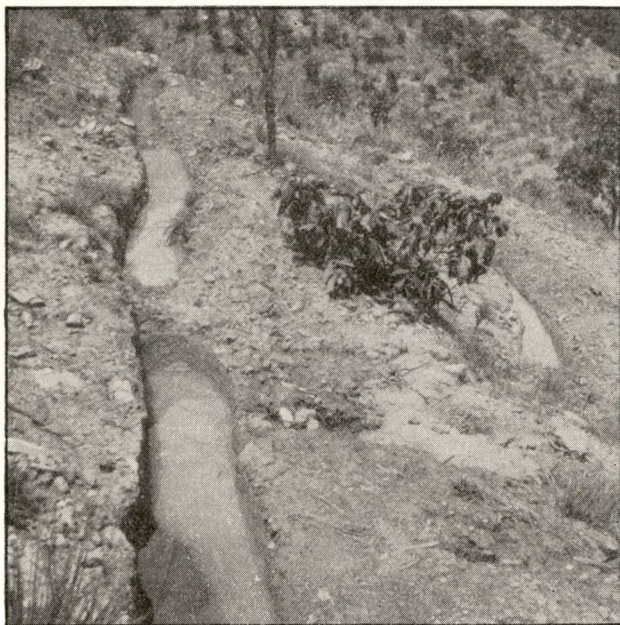


Photo : G. TONDEUR.

Mission Anti-Erosive.

Contrôle du ruissellement et reboisement dans la partie supérieure des bassins hydrographiques.

Des fossés d'infiltration retiennent les eaux de pluie sur les pentes dégradées. La retenue de l'eau provoque une abondante couverture de graminées. Des essences forestières sont plantées sur les rejets de terre des fossés.

me du programme social l'exige. Ainsi, la simple construction immédiate d'habitations améliorées dans les nouveaux villages serait très difficile, faute de bois de construction (bois de sciage, perches etc...). C'est une des raisons pour lesquelles il est inopportun de prévoir à brève échéance, dans le programme agricole, la construction d'habitations modernes. Cela a pu être envisagé pour quelques réalisations sporadiques (des habitations en matériaux durs ont été réalisées dans le premier programme de paysannat de Luberizi). Mais à l'échelon d'un programme d'ensemble, portant sur quelque 30.000 familles, ce serait une utopie. Ainsi donc, c'est par son labeur que le paysan devra, non seulement bâtir sa maison, mais même planter l'arbre qui en fournira les chevrons et les planches.

La pénurie de bonnes terres confine les possibilités de plantations forestières aux terres les plus arides. Le problème est, de ce fait, très difficile. Les plantations forestières sont faites par le personnel spécialisé de la Mission Anti-Erosive, assisté des prestations collectives intéressées.

D'autre part, d'importantes plantations forestières et des aménagements anti-érosifs sont poursuivis par la même Mission dans les régions montagneuses situées à la périphérie du secteur de la Ruzizi. Bien qu'extérieures au programme d'économie rurale décrit ci-devant, ces réalisations ont avec lui une étroite connexion. Outre leur rôle de régulateur du débit des cours d'eau, d'importance majeure pour les irrigations, ces plantations pourront jouer le rôle de fournisseur des produits ligneux nécessaires à la réalisation du programme et dont la production sur place n'est pas possible.

II. *Justifications des investissements.*

Un des points essentiels de l'expérience en cours est de déterminer le coût de la réorganisation agricole prévue et de le mettre en rapport avec les résultats économiques réalisés et escomptés.

En effet, les investissements considérables que demande à l'Etat la méthode préconisée ne peuvent être justifiés que par une augmentation substantielle de la production.

L'état d'avancement des études et les premières réalisations permettent d'escompter une semblable augmen-

tation grâce à l'accroissement des terres emblavées annuellement et à l'appoint des irrigations. Celles-ci doublent automatiquement la production en permettant deux cultures annuelles.

Dès à présent les promoteurs du programme pensent pouvoir atteindre les objectifs économiques immédiats suivants: quintupler la production des arachides ;

doubler la production cotonnière et la production de maïs ;

doubler la production laitière et maintenir ou augmenter la production de viande.

Comme objectifs plus lointains ils envisagent la culture irriguée du palmier à huile, le développement du riz aquatique et l'introduction d'autres cultures actuellement à l'étude.

Le puissant relèvement économique imprimé à la région par la réalisation de ces objectifs rémunérera à suffisance les lourds investissements demandés aujourd'hui.

Monographies régionales

Exécution des études préliminaires. —

Les monographies régionales ont pour but de synthétiser en un ensemble cohérent toutes les données utiles à la connaissance de chaque région et à la conception d'un programme d'agriculture conservatrice à longue portée.

La rédaction de la monographie de chaque région incombe à la Mission Anti-Erosive (M.A.E.).

L'exécution des études préliminaires incombe aux autorités provinciales qui désigneront les agents d'exécution ainsi que le service chargé de concentrer les études et de les transmettre à la M.A.E.

Ce service, qui sera normalement le service agricole provincial, collaborera très étroitement avec l'état-major de la M.A.E. pour la supervision des études.

Le programme agricole envisagé devant être soigneusement intégré dans le plan de développement général de la région, les études préliminaires devront porter sur tous les domaines auxquels est lié ce développement (hygiène, enseignement, économie, sociologie, administration, politique, transports, zootechnie, agriculture, sylviculture, colonisation, hydrologie, pédologie, climatologie, cartographie etc.)

La compétence des agents chargés de l'exécution des études devra donc être très variée et, pour éviter d'en multiplier le nombre, il faut leur assurer l'active collaboration des divers services.

La M.A.E. détachera, dans toute la mesure du possible, un ou plusieurs de ses spécialistes pour collaborer aux études. D'autre part, certains organismes privés pourraient y collaborer également.

La M.A.E. devant synthétiser les données provenant de diverses études locales et spéciales pour en dégager les problèmes essentiels et le programme d'action, il importe que ces diverses études soient établies suivant un schéma identique.

Le but de la présente note est de préciser ce schéma.

★★

Région I.

A. *Titre: Plaines côtières et grandes vallées des grabens du Congo Oriental.*

B. *Composition (projet) - Plaines côtières du Tanganika, vallée de la Ruzizi, plaines de Rutshuru, vallée de la Semliki, plaine du Lac Albert.*

Eventuellement pourront y être rattachées certaines basses vallées du Ruanda-Urundi (ex. Malagarasi).

Certaines parties des grabens du Katanga et, bien entendu, les plaines côtières du Tanganika en Province du Katanga et peut-être celles des autres lacs du Katanga devront y être rattachées le jour où la M.A.E. étendra son action à cette province.

Le centre d'intérêt est constitué par la vallée de la Ruzizi et les plaines côtières du Tanganika qui forment la contrée à étudier en premier lieu; l'étude des autres territoires sera effectuée par la suite.

C. *Unités administratives intéressées.*

I. Gouvernement du Ruanda-Urundi.

1^e) Résidence de l'Urundi:

Territoire de Bururi,

Territoire d'Usumbura.

2^e) Résidence du Ruanda:

Territoire de Shangugu.

II. Province du Kivu.

District du Kivu:

Territoire de Fizi,

Territoire d'Uvira,
 Territoire de Kabare,
 Territoire de Rutshuru,
 Territoire de Beni.

III. Province Orientale.

District de l'Ituri:

Territoire d'Irumu,
 Territoire de Djugu,
 Territoire de Mahagi.

D. *Ordre de priorité des études.* La vallée de la Ruzizi et la partie septentrionale des plaines côtières du Tanganika sont inscrites comme premier objectif des études demandées.

Seront entreprises ultérieurement et après visite préliminaire par l'état-major de la M.A.E., les études des autres territoires susceptibles de former avec les premiers un tout cohérent.

E. *Limites de la zone à étudier en premier lieu.*

Au nord: l'étranglement de la vallée de la Ruzizi dans les gorges à l'amont de la plaine ;

Au sud: la limite sud des Territoires d'Uvira et d'Usumbura ;

A l'est et à l'ouest: limites à déterminer par les études elles-mêmes, en principe de façon à englober la totalité des groupements indigènes exerçant une partie de leur activité agricole dans la plaine proprement dite.

F. *Plan des études à effectuer.*

1°) *Cartographie.* (Cartes au 50.000ème).

a) *physique:* relief (dans la mesure du possible), cours d'eau, lacs, étangs, marais, sources, points d'eau, dérivations, routes, pistes, pistes de bétail, forêts, pâturages et cultures, boisements ;

b) *foncière et politique:* limites des Territoires, chefferies, sous-chefferies, (ou Secteurs, Sous-Secteurs, clans, etc.), villages, hameaux, centres commerciaux, dispensaires, écoles, chapelles, missions, concessions ;

c) *géologique, pédologique et phytosociologique:* pour mémoire - à dresser par M.A.E. sur canevas de la carte physique.

N. B. — La photogrammétrie aérienne de la région a été demandée.

2°) *Sociologie et Politique.*

Recensement de la population par subdivision politique coutumière et extra-coutumière - organisation politique, importance et répartition des villages ; régime foncier coutumier.

Situation main-d'œuvre. Proposition, par subdivision, de travailleurs salariés restés dans le milieu coutumier, ou déplacés - Main-d'œuvre journalière ou saisonnière - catégories d'employeurs.

Indice démographique (si possible). Bref aperçu de l'histoire récente, des traits marquants et de la mentalité particulière des populations intéressées.

3°) *Economie.*

Aperçu du revenu moyen des diverses classes de la population. - Activité commerciale: vente et achat ; situation et importance des centres de négoce. Industries de transformation des produits indigènes.

Aperçu de l'importance économique des entreprises européennes existantes.

4°) *Etudes foncières:* Superficie totale, par chefferies, par sous-chefferies ; superficies concédées, etc.

5°) *Hygiène* - aperçu des problèmes particuliers à la région ; quelques données statistiques ; situation et activité des dispensaires, importance du personnel etc.

6°) *Enseignement* - Organisation, nombre et situation des écoles ; proportion d'illettrés ; enseignement agricole.

7°) *Zootéchnie* - Recensement du gros et du petit bétail par subdivision coutumière ; composition des troupeaux, état sanitaire, régime de propriété. Situation et utilisation des pâturages - Organisation des marchés de bétail, importance du commerce, prix. Importance et activité du personnel vétérinaire ; programme vétérinaire en cours.

8°) *Agriculture* - Cultures pratiquées, importance relative, superficie et rendements estimés. Méthodes agricoles ; programme agricole en cours.

Sylviculture. - Peuplements forestiers spontanés. Boisements (essence, situation, régime de propriété).

9°) *Chasse et pêche* - Dégâts de gibier - Ressources provenant de la chasse et de la pêche.

10°) *Hydrologie, pédologie, climatologie* - réservé à M.A.E.

